

## Règlements de la Ligue de Baseball Québec Laurentides 2009

Prendre note que tous les règlements de BQ s'appliquent et que les règlements suivants sont des ajouts aux règlements de BQ.

### **1. Catégorie Atome (règlement mini-baseball Baseball Québec)**

*Voir livre de régie de BQ article 105*

#### **Durée des parties:**

La durée des parties est de 1 :15 h. Aucune nouvelle manche ne débutera après ce temps.

Toute manche commencée doit être terminée.

L'heure officielle d'une partie, est toujours celle cédulée au calendrier régulier

Tout problème avec cette règle devra être reporté au vice-président participation de la région.

#### **Exceptions:**

1-) Si les arbitres ne sont pas présents pour le début de la partie

2-) Si le terrain n'est pas prêt

Si l'une des exceptions s'applique, l'heure du début de la partie sera celle à laquelle la partie commence (montre de l'arbitre du marbre)

Si la partie ne débute pas à l'heure cédulée, le marqueur devra à l'arrière de la feuille de partie indiquer la raison pourquoi la partie n'a pas commencée à l'heure cédulée

Le vice-président participation de la région devra prendre les moyens pour voir à faire corriger cette irrégularité.

#### **Autres:**

Le nombre de parties de la saison sera de 16.

Le nombre de joueurs sur le terrain peut varier entre 6 à 10 durant la saison régulière. En séries éliminatoires, le nombre de joueurs sera de 9 joueurs minimum.

Un seul instructeur de l'équipe en défensive peut être sur le terrain durant la manche pour conseiller ses joueurs.

S'il n'y a pas d'arbitre, c'est un instructeur de l'équipe au bâton qui place la balle dans le lance balles.

Afin d'accélérer le déroulement de la partie, l'arbitre devrait disposer de 5 balles. Le joueur qui est en attente de frapper doit aller chercher les balles afin de les remettre à l'arbitre lorsque le frappeur a terminé son tour.

Les règles de la Ligue pour la saison s'appliquent pour les séries éliminatoires.

### **2. Catégorie Moustique et Pee Wee classe A et B**

*Voir aussi livre de régie de BQ article 106.5.6.7*

**Durée des parties:**

La durée des parties est de 1:50 h. Aucune nouvelle manche ne débutera après ce temps.

Toute manche commencée doit être terminée.

L'heure officielle d'une partie, est toujours celle cédulée au calendrier régulier.

Tout problème avec cette règle devra être reporté au vice-président participation de la région.

**Exceptions:**

1-) Si les arbitres ne sont pas présents pour le début de la partie

2-) Si le terrain n'est pas prêt

Si l'une des exceptions s'applique l'heure du début de la partie sera celle à laquelle la partie commence (montre de l'arbitre du marbre)

Si la partie ne débute pas à l'heure cédulée le marqueur devra à l'arrière de la feuille de partie indiquer la raison pourquoi la partie n'a pas commencée à l'heure cédulée.

Le vice-président participation de la région devra prendre les moyens pour voir à faire corriger cette irrégularité.

**Autres:**

Le nombre de parties de la saison sera de 18 pour Moustique et de 20 pour Pee wee.

Pour la catégorie moustique A et B, le nombre de joueurs sur le terrain peut varier entre 7 et 9 durant la saison régulière. En séries éliminatoires, le nombre de joueurs sera de 9.

Les règles de la Ligue pour la saison s'appliquent pour les séries éliminatoires sauf pour le nombre de joueurs. Les séries sont considérées comme un événement.

Les règles de BQ s'appliquent pour les finales régionales (considéré comme un événement)

**Les parties devront être cédulées pour 18:45**

**Catégorie Moustique et Pee Wee classe A et B**

**Lanceurs: : (séries éliminatoires compris)**

**VOIR LIVRE DE RÉGIE.REGLEMENT BQ 110,1  
SANCTIONS LIVRE DE RÉGIE BQ 110.2**

### **Catégorie Moustique classe Participation**

Voir le livre de régie de BQ article 106.1.2.3.4)

## **3. Catégories Bantam et Midget(participation)**

### **Durée des parties:**

La durée des parties est de 2:00 h. Aucune nouvelle manche ne débutera après ce temps.

Toute manche commencée doit être terminée.

L'heure officielle d'une partie, est toujours celle cédulée au calendrier régulier.

Tout problème avec cette règle devra être reporté au vice-président participation de la région.

### **Exceptions:**

1-) Si les arbitres ne sont pas présents pour le début de la partie

2-) Si le terrain n'est pas prêt

Si l'une des exceptions s'applique l'heure du début de la partie sera celle à laquelle la partie commence (montre de l'arbitre du marbre)

Si la partie ne débute pas à l'heure cédulé le marqueur devra à l'arrière de la feuille de partie indiquer la raison pourquoi la partie n'a pas commencée à l'heure cédulé.

Le vice-président participation de la région devra prendre les moyens pour voir à faire corriger cette irrégularité.

### **Autres:**

Le nombre de parties de la saison sera de 18 pour Bantam et de 22 pour Midget.

Les règles de la Ligue pour la saison s'appliquent pour les séries éliminatoires. Les séries sont considérées comme un événement.

Les règles de BQ s'appliquent pour les finales régionales (considéré comme un événement)

### **Lanceurs:**

**VOIR LIVRE DE RÉGIE.REGLEMENT BQ 110,1  
SANCTIONS LIVRE DE RÉGIE BQ 110.2**

## **4. Catégorie Atome à Midget classe A et B**

### **A. Équité de jeu:**

La règle d'équité de jeu de B.Q. s'applique dans **toutes les catégories** de classe A et B

### **B. Séries éliminatoires:**

Toutes les équipes participent aux séries éliminatoires dans un tournoi de fin de saison de type faux double élimination. L'équipe ayant terminé le plus haut au classement de la saison sera receveur pour la durée des séries.

Chaque équipe fournira une balle neuve pour jouer chaque partie des séries.

Si plus de 2 balles sont nécessaires l'équipe receveur fournira les autres balles qui devront être des balles jugées en bon état par l'arbitre de la partie.

### **C. Championnats régionaux des Laurentides**

Les gagnants des Finales des séries éliminatoires vont aux Championnats Provinciaux.(Laurentides)

### **D. Championnats provinciaux participation**

L'équipe championne des championnats régionaux classe A et B de chaque catégorie sera le représentant de la région lors des championnats provinciaux participation.

Advenant que l'équipe championne se désiste de son devoir de représenter la région au championnat provincial participation les amendes tel que stipulé dans les règlements de régie de Baseball Québec art. 38.4 leur seront imposées.

Par contre :

L'équipe finaliste des championnats régionaux pourra représenter la région.

Si cette dernière accepte de représenter la région l'amende ne sera pas imposée.

Advenant le cas ou les championnats régionaux ne pourraient être terminés (à une date pré déterminée par la région) avant la tenue du championnat provincial participation, l'équipe participante aux championnats régionaux ayant terminé la saison le plus haut au classement de la saison sera l'équipe représentante de la région.

### **E. Remise de partie**

Les Associations sont responsables de gérer les demandes de recédules des parties remises ou déplacées.

Les seules raisons pour annuler une partie sont:

Activités scolaires

## Règlements de la Ligue de Baseball Québec Laurentides 2009

Participation d'une équipe à un tournoi  
Condition climatique

**Pour toute remise de partie concernant les 3 raisons énoncées.  
Une partie annulée pour une des trois raisons, une date devra être fournie dans les dix jours suivant l'annulation de la partie cette partie ne peut-être reprise qu'à partir de la quatrième journée de l'annulation de cette partie. De plus pas plus de trois parties par 7 jours de calendrier.**

### **Activités scolaires**

Si une partie doit être remise pour activités scolaires un avis de minimum 72 heures est exigé **avant la date de l'activité.**  
Un minimum de 3 joueurs absents pourra justifier une remise de partie

### **Participation d'une équipe à un tournoi**

Si une partie doit être remise pour participation à un tournoi, un avis minimum de 72 heures est demandé pour la première partie d'un tournoi.

Le responsable de l'association devra fournir au vice-président participation de la région le plus tôt possible la **liste des tournois** que les équipes de son association prendront part (lorsque les équipes reçoivent leur confirmation d'acceptation)

Le responsable de l'association devra fournir le plus rapidement possible au vice-président participation de la région **l'horaire** des tournois dans laquelle des équipes de son association sont impliqués.

Une équipe ne pourra prendre part à une partie dans la LBQL la journée que cette équipe joue dans un tournoi.

### **Si une équipe doit prendre part à des parties subséquentes et non prévisibles dans un tournoi:**

L'instructeur chef devra communiquer avec le vice-président participation qui lui avisera directement l'instructeur de l'équipe devant jouer contre cette équipe pour une partie dans la LBQL. *(Seul exception ou l'instructeur pourra appeler le vice-président participation)*

### **Condition climatique**

Si une partie doit être remise à cause des conditions climatiques le responsable de l'association receveur doit aviser le responsable de l'association visiteuse dans les plus brefs délais (minimum 2 heures avant le début de la partie).

Les arbitres et marqueurs devront être avisés par le responsable de l'association locale.

### **F. Amendes:**

## Règlements de la Ligue de Baseball Québec Laurentides 2009

Toute équipe qui ne pourra se présenter à une partie avec le minimum requis pour sa catégorie se verra imposer une amende de \$50.00.

Si l'équipe fautive est l'équipe visiteuse l'amende sera remise à l'association receveur pour défrayer le coût des arbitres et marqueurs.

Si l'équipe fautive est l'équipe receveur l'amende sera mise dans les fonds de la LBQL.

**Toutes les amendes devront être accompagnées d'une feuille de parties remplie avec la raison. (Le marqueur doit indiquer les joueurs présents sur le terrain)**

### **G. Résultat de partie**

Les Associations sont responsables de mettre à jour les résultats des parties sur le site internet de BQL [intra.baseballquebec.com](http://intra.baseballquebec.com) (exceptionnellement en 2009 baseball Laval s'en occupera)

Dans les classes A et B les feuilles de pointages devront être envoyées à chaque vendredi au vice président participation de la région par la poste. Le responsable de l'association devra voir à ce que les feuilles de partie de son association soient envoyées à la ligue

### **H . Protêt:**

Tout protêt devra être envoyé au président de la région dans les 24 heures suivant (24 heures de calendrier) excluant les samedis, dimanches et jours fériés.

Le protêt devra être accompagné d'un chèque certifié de \$75.00 fait à l'ordre de: Ligue de Baseball Québec Laurentides.

N.B OPTION: Un montant en argent de \$75.00 pourra aussi être accepté. Le président de la région émettra un reçu si cette option est utilisée.  
A défaut d'avoir le chèque ou l'argent accompagnant le protêt celui-ci sera refusé.

### **I . Constitution de la LBQL:**

Aucune équipe de la région des Laurentides ne pourra aller jouer dans une autre région et aucune équipe de l'extérieur ne fera partie de la Ligue LBQL à moins qu'il n'y ait pas de palier d'accueil pour l'équipe.(A moins d'avis contraire)